

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Mourindi : inauguration d'une barrière électrique dans le parc de Moukalaba-Doudou

MINHINDOU-MIHINDOU
Tchibanga/Gabon

DANS le cadre de la gestion du conflit homme-faune, le gouvernement avait recommandé la clôture électrique comme solution adaptée aux dévastations permanentes des plantations par les éléphants. C'est dans cette veine qu'une nouvelle clôture électrique a été inaugurée le 2 octobre dernier à Mourindi, à la périphérie du parc national de Moukalaba-Doudou. Et c'est la troisième du genre dans la province de la Nyanga, après celles à Panga et Ndindi. Une délégation du ministère des Eaux et Forêts, accompagnée de la représentante résidente de la Banque mondiale au Gabon, Alice Ouedraogo, a d'abord été reçue par la gouverneure de province, Nicole Nouhando. Les échanges ont été dominés

par la problématique du conflit homme-faune, tant les plaintes des populations sont devenues récurrentes. Présent, le préfet de la Douigny (Moabi), Jérôme Mikolo, a loué l'appui de la Banque mondiale dans la réalisation de ce type de projet. Les populations rurales, vivant principalement de l'agriculture, étant les premières victimes. La résidente de la Banque mondiale s'est réjouie de l'aboutissement des travaux de la barrière électrique réalisée dans les normes au niveau du parc national de la Mougala-Doudou. Elle a ensuite salué le partenariat avec le gouvernement gabonais. Et d'ajouter que la Banque mondiale accompagnera le Gabon dans la mise en place d'un cadre de gestion durable de la faune



Photo: Mihindou-Mihindou

Les officiels lors du lancement de la barrière électrique au parc de la Moukalaba-Doudou.

et des conflits hommes-éléphants (CHE). Le secrétaire exécutif de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN),

Christian Tchemanbela, a pour sa part confié que la barrière électrique est, à l'heure actuelle, la solution idoine pour

contenir les pachydermes dans leur milieu naturel. "L'éléphant est très intelligent, surtout lorsqu'il est à la recherche

de quoi s'alimenter (...). Mais l'homme est plus intelligent pour le contraindre", a-t-il indiqué.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : **6 octobre 2021**
Appel d'offres : N° 003/MCEN/TRAVAUX ECOLE FORMATION COMMUNICATION/2021
Nom du projet : Extension et réhabilitation des bâtiments abritant l'Ecole Nationale des Postes et des Technologies de l'information et de la communication.
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique lance un appel d'offres national ouvert pour la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments abritant l'Ecole Nationale des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en quatre (4) lots suivants :

- Lot n°1** : Réhabilitation des bâtiments existant ;
- Lot n°2** : Construction du bâtiment administratif ;
- Lot n°3** : Construction du bâtiment Radio et Télévision ;
- Lot n°4** : Construction du bloc des laboratoires.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Le marché sera attribué lot par lot.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA pour l'appel d'offres national pour chaque lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des

Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique

Cabinet du Ministre d'Etat
BP : 2280 Libreville, Tél. : (00241) 066 60 43 13
Mail : tatiberclence@yahoo.fr

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **27 octobre 2021 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant TTC de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **27 octobre 2021 à 11 heures** dans la salle de réunion du Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique sise au centre ville derrière la poste, Avenu Augustin BOUMAH à Libreville.

Le Directeur Général des Marchés Publics


Eugène Pinafort NINTSA

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique


Edgard Apicet NBOUMBOU MEYAKOU